



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
22/03/2023

Date d'affichage :
22/03/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 15

OBJET :

**Subvention communale
aux associations
et au CCAS**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20230329-052023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

*Absents représentés : Angelo NORIS pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Sylvia DURAND pouvoir à Brahim MOHA ; Véronique PARENT pouvoir à Eric CATHELINAUD ;
Le quorum est atteint.*

M. Elodie HARDY a été désignée secrétaire de séance

Vu les dossiers de demande de subvention communale déposés par les associations au titre de l'année 2023

M. le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Epiais de Vigne	300,00 €
Les amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Bonheur de lire à Epiais-Rhus (bibliothèque)	400,00 €
Épiais-Rhus à la Recherche de son Passé	100,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	40,00 €
Dirap	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Coderando 95	200,00 €
Total	1540,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser les subventions ci-dessus

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2023 à l'article 65748

Vu les actions menées par le CCAS (Aide hivernale, Aide au transport scolaire, colis des aînés...)

Le Maire propose de reconduire la subvention de 6000,00 € au CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention de 6 000,00 € au CCAS.

Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2023 à l'article 657362

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Brahim MOHA

